CHAVANON EN ACTION
Contrat territorial

# Compte rendu
# Comité de pilotage du Contrat territorial Chavanon

Le 19 septembre 2019 à la Mairie de Bourg Lastic

37 personnes présentes

Rédacteur : Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Présents :

Alain CHAPUT, AAPPMA de Bourg Lastic
Amandine COMBY, Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze
Audrey NADALLE, DDT 63
Célia LEVINET, PNR de Millevaches en Limousin
David THOMAS, EDF UP Centre
Denis ALAMOME, FRCIVAM Limousin
Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin
Erwan HENNEQUIN, CEN Nouvelle Aquitaine
Florent IRIBARNE, CD23
Franck BOUTOT, CD19
Franck REBUZZI, Mairie de Feyt
François MARION, PNR des Volcans d'Auvergne
Guillaume LALOGE, EPIDOR
Guy LABAYE, Chambre d'Agriculture 23
J-C LOURADOUR, Mairie de Giat
Jean-François BIZET, Commune de Bourg-Lastic
Jean-François MICHON, Haute Corrèze Communauté
Jérôme LEDAVADIC, Agence de l'Eau Adour Garonne
Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin
Julien PAPPLARDO, Mairie de Saint-Etienne-aux-Clos
Laëtitia BELLESORT, CD 19
Laurent GOVAL, DDT 23
Lucie LE CORGUILLE, Conservatoire des Espaces Naturel d'Auvergne
Mathilde NORMAND, CD 63
Nadège GUIMARD, PNR des Volcans d'Auvergne
Noël MICHON, Mairie de Giat
Pascal BREDIER, FDAAPPMA 23
Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté
Pierre MANIACI, DDT 19
Pierre PEYRARD, Haute Corrèze Communauté et CC Chavanon Combrailles et Volcans
Pierre-Henri PARDOUX, FDAAPPMA 23
Romain LEGRAND, Conservatoire des Espaces Naturel d'Auvergne

Sébastien VERSANNE JANODET, Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze
Sophie CATOIR, CEN Nouvelle Aquitaine
Stéphane PETITJEAN, FDAAPPMA 19
Vincent LOURADOUR, Laroche-près-Feyt
Yohann FUENTES, Région Nouvelle Aquitaine

Excusés :

Jérémy ABGRALL, CRPF Nouvelle Aquitaine
Laurent DUMEE, AFB SD19
David NAUDON, LNE
Cyril PETIPAS, DREAL Nouvelle Aquitaine
Bernard POUYAUD, PNR de Millevaches en Limousin

# Préambule

Célia LEVINET introduit la séance et résume les échanges qu'il y a eu lors du comité de pilotage restreint du matin, dont l'objectif était d'échanger principalement sur le portage de l'animation locale (poste de technicien rivière) sur le bassin versant du Chavanon.

Elle présente le scénario retenu pour le portage de l'animation locale, reposant sur une logique régionale :

- Un poste de technicien rivière sur la partie Nouvelle-Aquitaine, porté par Haute Corrèze Communauté et mis à disposition en partie sur la CC Marche et Combrailles en Aquitaine.
- Un poste de technicien sur la partie Auvergne Rhône-Alpes, porté par la CC Chavanon Combrailles et Volcans et mis à disposition en partie sur la CC Dôme Sancy Artense.

La coordination du contrat sera quant à elle assurée par le Parc, dans la continuité du 1er contrat territorial.

Monsieur BIZET, Maire de Bourg-Lastic est remercié de nous accueillir sur sa commune pour ce 5ème Comité de pilotage.

# Introduction

Les objectifs de ce comité de pilotage sont de présenter un pré-bilan du contrat, d'échanger et de s'accorder sur la démarche évaluative et la reconduite d'une programmation. Il est rappelé les chiffres clés ainsi que les objectifs principaux du contrat Chavanon en action.

# Pré-bilan

## Pré-bilan financier

Le pré-bilan financier a été réalisé sur la période 2015-2019, avec un bilan partiel pour 2019, l'année n'étant pas terminée. Sur la totalité du programme d'actions, le taux de réalisation financière atteint **76%** (ce chiffre va évoluer en fonction des dernières données de 2019).

La comparaison entre les montants prévisionnels et réalisés montre qu'en 2015 l'enveloppe a été sous consommée du fait du lancement de la programmation, pour les autres années les montants tendent à s'équilibrer.

Par thématique, on observe principalement :

- Une sous-consommation des enveloppes prévues sur l'**assainissement** (44% de réalisation). Cela s'explique par l'abandon ou la réalisation partielle d'opérations coûteuses. Ces opérations étaient majoritairement prévues la première année du contrat, d'où l'écart important entre les montants prévisionnels et les montants réalisées en 2015.
- Une bonne réalisation financière des opérations visant à accompagner les agriculteurs pour développer des **pratiques respectueuses des zones humides et milieux aquatiques** (117%). La surconsommation de l'enveloppe s'explique par les MAEC, dont le montant prévisionnel n'a pas été évalué dans le contrat.
- Le taux de réalisation financière sur la **restauration et l'entretien de ripisylve** est faible (20%), dû à de nombreux travaux réalisés en régie avec un chantier d'insertion (pas de demande de subvention déposée).
- L'appel à projet « **continuité écologique** » de l'Agence de l'eau a permis une importante réalisation financière sur cette thématique (322%).
- Le taux de réalisation un peu faible (67%) sur l'**animation** et la coordination s'explique par l'absence temporaire de techniciens rivière sur certaines parties du territoire, suite à la fusion des communautés de communes. Cette absence d'animation peut également être une des hypothèses pour expliquer la réalisation financière de 46% sur les **aménagements agricoles**.
- La gestion forestière comprend l'acquisition de **forêt** de pente par les CEN et le financement de dossier OPAFE (outil financier du PNR ML pour des dossiers de reboisement diversifié). Sur cette thématique les montants réalisés pour l'acquisition sont plus faibles que les montants prévisionnels, au contraire de l'OPAFE. Les deux actions s'équilibrent et le taux de réalisation financière atteint les 100%.
- Les autres thématiques (impact des étangs, gestion des zones humides, acquisition de connaissance et communication, sensibilisation) ont un taux de réalisation financière proche du taux de réalisation moyen.

En comparant la part de chaque thématique sur la réalisation financière totale, les pôles de dépenses les plus importants sont l'assainissement (23%), le développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides (17%), la continuité écologique (23%) et l'animation/coordination du contrat (13%).

## Pré-bilan technique

Le pré-bilan technique a pu être réalisé à partir de l'OSCTMA (outil de suivi des contrats territoriaux milieux aquatiques) développé par le PNR ML. Cet outil permet de cartographier les opérations qui peuvent être de trois types : ponctuelles, linéaires ou surfaciques.

Le pré-bilan est présenté par thématique :

Assainissement : 2 opérations de mise aux normes de l'assainissement collectif ont été réalisées ainsi que 2 opérations coordonnées sur l'assainissement non collectif. De nombreuses opérations n'ont pas été réalisées et de nombreux points noirs sont encore présents sur des cours d'eau prioritaires. Les perspectives sont d'améliorer les connaissances, la gestion des eaux pluviales et de poursuivre la suppression des rejets polluants.

Réduction de l'impact des étangs : Une étude d'avant-projet a été réalisée sur le Plan d'eau de la Ramade par la Mairie de Giat, propriétaire du site. Cette étude a mis en avant des solutions afin de limiter l'impact du plan d'eau sur le milieu récepteur, mais trop coûteuses pour la commune. Néanmoins, la Mairie de Giat a demandé des devis pour la mise en place d'un moine. Nous sommes dans l'attente des résultats de cette consultation et de la décision prise par la Municipalité.

Il est important de continuer à accompagner la mairie de Giat et tous propriétaires dans une démarche coordonnée et de poursuivre l'animation sur les étangs notamment sur des secteurs prioritaires.

Au-delà de cette retenue, 62 propriétaires ont été contactés. Le retour est cependant très faible et les sollicitations auprès du PNR ou des techniciens rivière se font suite à des obligations réglementaires. Les opérations réalisées sont au nombre de 8, avec 5 étangs aménagés et 3 supprimés.

Il est précisé que les données proviennent uniquement des maîtres d'ouvrage et non de la DDT. De ce fait, le nombre d'étangs aménagés ou supprimés est peut-être minimaliste. Le suivi des opérations de réduction de l'impact des étangs dépendra de la volonté des propriétaires. Des visites avec les CEN ont été faites pour voir ce qui été possible de proposer en terme de suivi après travaux d'effacement notamment.

Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques : deux types d'opérations ont été réalisés : la mise en place de MAEC et l'accompagnement des exploitants par les FR CIVAM.

Deux types de MAEC ont été mis en place avec 600 ha contractualisés : des MAE « eau », portées par la Chambre d'agriculture 23 et des MAE « biodiversité : Moule perlière » animées par LNE. Ces deux mesures ont été fermées en 2017. Il serait intéressant d'avoir un retour sur ce que ces MAE ont impliqué sur les milieux, en termes de changement de pratiques. De nouvelles mesures pourraient être intéressantes à mettre en place répondant aux enjeux du territoire.

L'accompagnement des exploitants par les FR CIVAM est une démarche novatrice dans les contrats et permet une approche globale et multithématique de la conduite d'exploitation. L'ensemble des exploitants agricoles a été contacté sur le bassin versant. Les journées d'échanges ont permis de mettre en place une dynamique de groupe entre agriculteurs. Cette dynamique a mis du temps à se mettre en place du fait de la difficulté à être identifié

sur le territoire. Il est important de continuer cet accompagnement pour ne pas perdre la dynamique initiée, surtout dans le contexte actuel de changement climatique.

Restauration et entretien des cours d'eau : 30 abreuvoirs, 28 passages à gué, 7.1 km de linéaires mis en défens, 26 km de berges restaurés ou entretenues, 5.6 km de linéaires gérés contre les espèces envahissantes et 5 opérations de retrait de déchets ont été réalisés. Cependant l'ensemble de ces opérations ne permet pas de résoudre tous les problèmes. Il reste encore de forte densité de points de piétinements, certains propriétaires entretiennent peu ou pas la ripisylve et des interventions régulières sont nécessaires contre les espèces envahissantes. A cela s'ajoute un manque de moyens humains et financiers. En effet, l'Agence de l'Eau Adour Garonne ne finance plus les points d'abreuvement et le chantier d'insertion s'est arrêté (entretien ripisylve, ramassage de déchets…).

L'ensemble des actions est à poursuivre, la mise en défens est à intégrer dans des projets plus spécifiques de renaturation. La dynamique d'animation et de sensibilisation est à continuer auprès des propriétaires et des exploitants agricoles.

Il est fait remarquer que des exploitants agricoles sont encore demandeur de travaux de mise en défens sur le territoire et qu'il est dommageable que l'Agence de l'eau ne finance plus les abreuvoirs.

Gestion et préservation des zones humides : Une cellule d'assistance technique (CATZH) a été mise en place sur l'ensemble du bassin versant du Chavanon, animée par le CEN Auvergne. Dans un premier temps, l'ensemble des propriétaires a été contacté puis des diagnostics, des conseils techniques et un accompagnement dans la réalisation de travaux ont été réalisés auprès de propriétaires/gestionnaires volontaires. Le CEN a eu peu de retour par rapport au nombre de propriétaires contactés. Il est important que cette CATZH s'inscrive dans la durée afin d'être identifiée sur le territoire.

Cette dynamique est à poursuivre sur le territoire dans le contexte de déficit hydrique pour préserver les zones humides. Le CEN Nouvelle Aquitaine propose depuis l'an dernier, un accompagnement technique sur la partie Nouvelle Aquitaine, pour prendre le relais du CEN Auvergne (25 jours dédiés en 2019). Un effort de gestion est à accompagner dans les périmètres de captage.

Un exemple d'accompagnement de travaux de restauration de zones humides est présenté par le CEN Auvergne (mise en défens, passage à gué et pâturage adapté). Le CEN a également des plans de gestion en cours de rédaction.

Restauration de la continuité écologique : Deux études d'aides à la décision ont été réalisées. Une première portée par le PNR sur 19 ouvrages et une deuxième portée par la CC Dômes Sancy Artense sur 4 ouvrages. Au total, 19 ouvrages ont été rendus transparents, notamment avec l'aide de l'appel à projet de l'Agence de l'eau. Cependant, certains projets n'ont pu aboutir et il reste encore des points noirs sur les cours d'eau principaux.

Un des points noirs importants est le barrage du Chavanon. Il y a eu un fort investissement des acteurs sur le projet, qui pour l'instant est mis en suspens par manque de consensus politique. David THOMAS d'EDF explique que le projet sans le Contrat n'aurait pas pu se

faire de cette façon. L'ensemble des partenaires a permis de faire un projet avec un coût / bénéfices écologiques le plus approprié. Au niveau technique et financier, les dossiers ont été envoyés aux Services de l'Etat et aux financeurs dans les temps. EDF a jusqu'en 2023 pour réaliser les travaux et attend un consensus politique pour démarrer. Il est précisé que si les travaux commencent après que le carrier Xavier Farge ait quitté le site, le coût total risque de doubler dû au prix du recyclage du béton (accord actuel entre EDF et Xavier Farge).

Monsieur Bizet trouve dommage que la dynamique ait été stoppée ainsi et espère que l'étude sur le devenir du site pourra débloquer cette situation politique. En effet, le Parc porte une étude de faisabilité de valorisation paysagère et touristique du site pour pouvoir amorcer réfléchir collectivement à 'l'après travaux de renaturation' Cette étude est financée intégralement par EDF. Une consultation est lancée pour recruter un prestataire.

Gestion forestière et milieux remarquables : cette thématique comprend deux actions : la mise en place du dispositif OPAFE sur le territoire du Chavanon et l'acquisition foncière par les CEN.

L'OPAFE est un dispositif d'aide financière dédié aux propriétaires sylvicoles. Cet outil a été adapté au territoire Chavanon via la réalisation d'un diagnostic 'eau' dont les recommandations doivent être respectées par les propriétaires pour prétendre à l'aide. 11 dossiers ont abouti représentant 27ha. Cette action étant une opération dérogatoire de l'Agence de l'eau, elle n'a pu être financée en 2019. Il serait intéressant de poursuivre le dispositif en priorisant les dossiers avec des enjeux eau.

Les CEN ont acquis au total 27 ha de forêt de pente en majorité. Le CEN Auvergne a réalisé le plan de gestion des parcelles acquises. Une veille foncière doit être poursuivie afin de préserver des secteurs à fort enjeux.

Acquisition de connaissances et préservation des espèces patrimoniales : Des suivis physico chimiques, IBGN, piscicole, thermique, des espèces patrimoniales ont été réalisés. Le suivi piscicole 2015 a été reporté en 2016 dû aux arrêtés sécheresse. En 2019, 2 pêches n'ont pu être réalisées sur le département de la Corrèze pour des raisons de sécheresse. Stéphane PETITJEAN interroge les Services de l'Etat sur la notion d'usage. Les pêches électriques devraient être considérées comme un moyen de suivre l'évolution des cours d'eau et avoir des données notamment sur des années exceptionnelles de sécheresse et non comme un simple usage au même titre que la pêche de loisirs. Laurent GOVAL explique qu'il peut y avoir des dérogations. La Fédération de pêche a déjà effectué la demande de dérogation qui a été refusée.

Concernant les espèces patrimoniales des populations importantes de moules perlières ont été observés dont des juvéniles sur le Rau de Feyt et une population d'écrevisses à pattes blanches a été recensée. Cependant, les conditions de vie ne sont pas favorables (thermie, ensablement....), il est nécessaire de mettre en place des actions de protection. M.MICHON mentionne que le cours d'eau où a été trouvée la population d'écrevisses à pattes blanches est en assec et que la population n'a sûrement pas survécu.

Il est important pour la suite de se poser les bonnes questions (quoi suivre, pourquoi et comment) et ainsi mettre en place des suivis complémentaires notamment sur les aspects quantitatifs.

Florent IRIBARNE explique que le Département de la Creuse a mis en place un suivi des assecs des cours d'eau. Ce dispositif pourrait être relayé par les deux autres départements afin d'avoir une cartographie de cette année exceptionnelle en terme de sécheresse.

EPIDOR suit également les débits d'étiage via des mesures de profondeur, largeurs et vitesses (1 journée/semaine).

Jérôme LEDAVADIC revient sur la consultation de l'état des lieux DCE réalisée cette année. Des réunions de travail et de concertation des partenaires ont été organisées par bassin versant afin d'actualiser l'EDL. La mutualisation et la remontée des données et expertises locales ont été prises en compte, principalement sur l'évaluation de l'état des pressions. A contrario, les éléments transmis par les STL n'ont que peu influé sur l'état des lieux. Néanmoins, il faut différencier l'état des lieux à l'échelle nationale (peu d'évolution) et celui à l'échelle locale (évaluation des pressions). Une synergie va être faite entre les contrats et le PAOT afin de pouvoir avoir une territorialisation des aides.

Communication, sensibilisation et éducation à l'environnement : une stratégie de communication a été élaborée avec une diversité de supports. Le Parc souhaite d'avantage communiquer via ces outils (newsletter, site internet). Des journées de sensibilisation auprès des scolaires et des animations grand public ont eu lieu avec des retours positifs. Une des journées marquantes du Contrat est la journée Chavanon en fête en septembre 2018, où un grand nombre de maîtres d'ouvrage et partenaires ont répondu présents. Cette journée a allié à la fois le technique et le festif avec des interventions artistiques. Cependant cette journée est trop ponctuelle pour pouvoir réunir un grand nombre de personnes. Il faudrait reproduire ce type d'évènements, créer des habitudes pour avoir une plus grande participation de la population locale.

Un jeu de société sur les têtes de bassins versants est également en cours de création afin de sensibiliser le public familial. Ce jeu devrait être disponible dans les médiathèques, centre de loisirs avant la fin de l'année.

Animation et coordination du programme : La mise en place de commissions thématiques a très bien fonctionné et a permis de construire des projets communs et de créer de nouveaux modes de travail entre partenaires. Il est à noter tout de même un manque de régularité de ces commissions. Le PNR a animé les différents COPIL où il y a eu à chaque fois une forte participation des partenaires et l'intervention des maîtres d'ouvrages. La mise en place des DIG sur le territoire a pris du retard du fait de la fusion des communautés de communes.

## Pré-bilan de l'état des masses d'eau

L'état des masses d'eau est défini à partir de deux types de paramètres : biologiques et physico-chimiques.

Paramètres biologiques : deux types de suivi sont réalisés : les IPR (données piscicoles) et les IBGN (données macro invertébrés).

Les populations piscicoles sont en bon état sur les stations de la Clidane, de la Barricade, de l'Eau du Bourg et du Chavanon aval. Sur la Quérade, le suivi piscicole indique un très mauvais état du cours d'eau. Sur la Ramade et sur la Méouzette, l'état varie entre moyen et

mauvais cependant le peu de données disponibles ne permettent pas de présumer d'une quelconque évolution.

Concernant les macro-invertébrés, l'ensemble des cours d'eau est en très bon ou bon état pour ce paramètre. Cependant, les résultats pourraient être meilleurs notamment sur les cours d'eau amont où l'on retrouve des taxons polluosensibles limités, qui affectionnent les milieux riches en éléments nutritifs. Pour certaines stations, les peuplements macrobenthiques sont éloignésdes communautés caractéristiques des cours d'eau du Massif Central.

Paramètres physico-chimiques : La Barricade, le Rau de Cornes et le Chavanon aval sont en bon état pour ces paramètres. Les cours d'eau amont sont en mauvais état avec un déclassement dû aux éléments nutritifs et à la teneur en oxygène.

Au vu des paramètres biologiques et physico-chimiques, deux groupes de cours d'eau se distinguent : les cours d'eau amont et les cours d'eau aval. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, ce sont les cours d'eau amont qui sont en mauvais état et ceux de l'aval en bon état (capacité auto-épuratrice du cours d'eau).

Thermie : Ce paramètre n'est pas pris en compte dans la DCE mais il est intéressant de l'analyser car à lui seul, il peut expliquer la diminution voir disparition de cortège d'espèces autochtones. Les résultats montrent également une séparation des cours d'eau amont (T° non conforme) et aval (T° conforme). Ce paramètre est à mettre en lien avec les paramètres pris en compte dans la DCE et notamment les IPR.

Les données relevées sur les étangs de la Ramade et de Méouze montrent des températures atteignant les seuils critiques et létales de la truite en période estivale.

# Démarche évaluative

Après ce pré-bilan, il est présenté la démarche évaluative proposée pour le Contrat. Pour rappel, l'évaluation est une étape à part entière du Contrat après la conception de la programmation et sa mise en œuvre. L'évaluation est une réflexion générale permettant de répondre à un ensemble de questions évaluatives afin d'analyser les résultats, les effets et les impacts. Ce bilan doit permettre d'identifier de nouveaux enjeux, de nouveaux besoins et de réorienter à partir de ces éléments, les objectifs d'une nouvelle programmation. Cette démarche peut être réalisée en interne ou être externe à la structure porteuse.

Le Parc a fait le choix de faire cette évaluation en interne notamment grâce à l'OSCTMA qui centralise déjà de nombreuses informations. Le bilan proposé comporte 3 parties : l'analyse de l'état écologique, le bilan financier et le bilan technique. Chaque partie est mise en relation avec les deux autres afin de faire ressortir les éléments positifs, négatifs du Contrat et les perspectives pour une seconde programmation de 5 ans.

## Analyse de l'état écologique des masses d'eau

Cette partie intégrera l'ensemble des résultats des différents suivis réalisés tout au long du Contrat ainsi que les résultats de la consultation sur l'état des lieux du SDAGE de l'Agence de l'eau. Une analyse comparative entre l'état initial (2015) et l'état final (2019) est attendue.

## Bilan financier

A l'image de ce qui a été présenté dans le pré-bilan, le bilan financier s'attachera à faire un comparatif des montants prévisionnels et réalisés, et une analyse de la répartition des montants par thématique. Ces éléments financiers seront confrontés aux éléments techniques.

Il est également prévu d'intégrer un volet socio-économique, au travers l'analyse des retombées économiques locales sur le territoire (par exemple via l'intervention d'entreprises locales).

S.PETITJEAN propose d'intégrer également le temps investi par les structures et leurs bénévoles sur le territoire. Il explique que la Fédération de pêche 23 est plus présente sur le BV du Chavanon que sur d'autres secteurs où il n'y a pas cette dynamique collective. Le Parc pourrait interroger chaque structure afin qu'elles puissent chiffrer le temps passé par leurs salariés (temps non financés par le Contrat) sur ce territoire et par leurs bénévoles. Il prend l'exemple du barrage du Chavanon qui a demandé un investissement important de sa structure qu'il serait dommage de ne pas faire figurer au bilan.

## Bilan technique

Ce bilan est composé de deux éléments : un atlas cartographique et un recueil des réalisations. La collecte de données dans l'OSCTMA et le lien possible avec le SIG va permettre la cartographie des données. L'OSCTMA permet également de renseigner un certain nombre d'indicateurs de réalisation.

Atlas cartographique : cet atlas sera réalisé par masse d'eau en répertoriant l'ensemble des travaux réalisés. Les maîtres d'ouvrage intervenant sur la masse d'eau seront indiqués. Une comparaison entre le diagnostic, l'état des masses d'eau et les réalisations sera réalisée. Tous ces éléments devront permettre d'interpréter l'évolution de la masse d'eau, d'émettre des hypothèses et de faire ressortir les perspectives.

Un exemple d'atlas est présenté provenant de l'évaluation du Contrat sources en action.

Recueil des réalisations : le recueil des réalisations sera présenté sous forme de fiches thématique (thématiques présentées dans le pré-bilan). Une fiche type est présentée à titre d'exemple. Chaque fiche reprendra les chiffres clefs et les objectifs sur la thématique, le descriptif des opérations, les indicateurs de réalisation, etc. Des exemples de réalisations seront mis en valeur ainsi qu'un témoignage (maître d'ouvrage, élus, personnes bénéficiaires…). Enfin un rappel du bilan financier sur la thématique et des perspectives sera fait.

# Calendrier prévisionnel

Il est proposé que l'année 2020 permette :

- La finalisation de la programmation ;

- La réalisation du bilan du 1er Contrat (1er semestre) ;
- La concertation et la rédaction de la prochaine programmation avec la recherche de financements (à partir du 2ème trimestre).

Ce calendrier très ambitieux, vise un démarrage du 2nd Contrat début 2021.

Cette année de transition ne doit pas ralentir ou stopper les dynamiques en place. Plusieurs maîtres d'ouvrage interrogent les financeurs sur la possibilité de subventionner les travaux et l'animation sur cette période « hors contrat ».

J. LEDAVADIC de l'Agence de l'eau Adour-Garonne explique que leur budget de plus en plus contraint va leur imposer de faire des choix. Il est important d'avoir une vision à l'échelle du Contrat des projets 2020, dans une logique de cohérence. Néanmoins, il est d'ores et déjà possible de confirmer les aides de l'AE pour les postes de technicien rivière, de coordonnateur, d'animation zones humides. Il faudra peut-être passer par des dérogations pour certaines opérations.

Y. FUENTES de la Région Nouvelle Aquitaine explique que sur l'animation, ils ne financent plus que les postes de coordonnateurs. Sur la partie travaux, il faut que la Région étudie la possibilité de financer les opérations en phase de transition entre 2 contrats.

M. NORMAND du CD63 précise que l'animation peut être financée par le CD en période d'élaboration d'un contrat mais les travaux doivent en principe être inscrits dans un programme pluriannuel. Il faut voir si des dérogations peuvent être envisagées.

F.BOUTOT explique que le CD19 ne conditionne pas ses aides à la mise en œuvre d'un contrat territorial mais via la cohérence d'un PPG. Par conséquent, les dossiers seront étudiés au cas par cas.

F. IRIBARNE du CD23 explique qu'ils ont la même politique d'aides que le CD19 (travaux dans le cadre d'un PPG).

# Conclusion

En tant qu'actuel coordonnateur du CT Chavanon, le Parc naturel régional de Millevaches propose de poursuivre la dynamique en place, de piloter la phase de transition programmée en 2020 (réalisation du bilan du Contrat n°1 et rédaction du 2ième) et de coordonner la mise en œuvre de ce deuxième contrat à partir de 2021.

Ainsi, il se propose de faire remonter aux partenaires financiers les besoins des différents porteurs de projets pour 2020 en termes d'animation ou de travaux. Un tableau sera envoyé à toutes les structures rapidement.

Des commissions thématiques et réunions de travail seront organisées dans le courant du 1er semestre 2020 afin de partager les éléments de bilan et construire collectivement la future programmation.